

**Discours de
Patrick HEINTZ**

Directeur Général des Services
Conférence Territoriale Cœur du Var
4 juin 2013

Nous rentrons aujourd'hui dans la troisième génération de Contrat de Territoire et je voudrais simplement et en quelques mots rappeler l'évolution de la démarche et l'ambition qui est la nôtre.

Dans un premier temps, notre préoccupation a été de permettre aux communes de dynamiser leur développement et de répondre aux attentes croissantes des administrés.

Nos budgets, il y a quelques années encore, nous autorisaient à financer les demandes publiques telles qu'elles se présentaient.

Nous étions alors dans des **relations essentiellement bilatérales** et financières : Conseil Général/Communes.

Des centaines de millions d'euros ont ainsi pu être injectés localement grâce au budget départemental.

Le contexte ayant évolué et nos moyens financiers étant moins importants, nos Contrats de territoire s'efforcent toutefois de nous situer dans une démarche plus ambitieuse et à une autre échelle, celle des territoires de vie des populations.

La **première génération de contrat** a consisté dans la remise à niveau de bon nombre d'équipements et de services et dans la réduction de l'écart qui pouvait exister entre les différentes communes. Notre 1^{ère} volonté a été une volonté d'équité et d'équilibre du Département.

La **deuxième génération** de Contrat s'est attachée à créer une prise de conscience des problématiques et des potentiels existants sur chaque territoire.

Nous avons fait porter nos efforts prioritairement sur les équipements structurants, ceux qui favorisent la mutualisation et renforcent la cohésion.

Nous finalisons aujourd'hui une **3ème génération** de Contrat. Elle a pour ambition de nous permettre d'entrer dans une phase plus stratégique d'action et de réalisation.

Notre priorité, devrait être de construire ensemble les projets qui créeront les emplois de demain, la richesse, l'attractivité et l'image de Cœur du Var.

En veillant tout à la fois :

- à **éviter une déperdition des moyens** publics sur un éparpillement de projets et d'actions,
- en **soutenant prioritairement les projets durables** qui correspondent à l'identité et à la vocation de ce territoire
- et en veillant au fait que notre démarche soit une **véritable démarche solidaire**.

Il y a toutefois un préalable.

Pour parvenir à mettre en œuvre efficacement cette démarche, nous avons besoin de lever sur ce territoire un **certain nombre d'incertitudes** qui demeurent et qui font de véritables obstacles à tous projets d'importance.

Cette incertitude est essentiellement liée au caractère aléatoire et à **l'itinérance des zonages**.

Les **zones protégées se superposent et se déplacent au grès des corridors** d'une variété de flore endémique et ou de faune emblématique ce qui génère une « **Insécurité** » juridique très préjudiciable au développement mais aussi à la préservation.

Ces incertitudes aboutissent à de vraies contradictions pour ce qui concerne la position d'un certain nombre d'administrations d'Etat.

J'en veux pour preuve les **conflits d'intérêt public** qui se posent aujourd'hui avec force entre :

1. Loi sur l'eau et lutte contre les inondations,
2. Carte de « sensibilisation aux tortues » et nécessité de doter ce territoire d'un certain nombre d'équipements, d'un nouveau centre de traitement des ordures ménagères ou d'installations destinées aux énergies nouvelles par exemple,
3. Besoin de logements et difficulté à faire évoluer les zonages

Toutes les études et analyses le confirment, ce territoire, s'il veut continuer d'exister demain en conservant son identité, sa dynamique et la qualité de ces espaces, **a besoin de se doter d'un certain nombre de moteurs de développement** qui nécessitent un **desserrement des contraintes du droit des sols** sur des parcelles bien identifiées.

1/ Ce territoire a besoin **d'hébergements touristiques et d'une offre de loisirs diversifiée**. Sur quel site, sommes-nous aujourd'hui assurer de pouvoir les réaliser ?

Si les études sur la qualité de l'eau le confirment, la commune du Luc bénéficie d'un **véritable levier touristique autour du thermalisme**. Est-elle certaine d'être autorisée à réaliser ce projet ?

Nos deux laboratoires d'analyses départementaux sont à votre disposition pour évaluer la qualité des eaux et ses modes de valorisation.

Je pense aussi aux hébergements insolites qui malgré l'inscription dans les PLU, ont des difficultés à voir le jour pour des raisons réglementaires.

2/ Ce territoire a besoin de pouvoir produire des énergies nouvelles et d'accueillir une **zone emblématique d'activités de nouvelle génération**. Avec la Provence Verte, vous êtes complémentaire sur le secteur des Energies vertes, de la Recherche & Développement en matière d'écodéveloppement.

VarEcopole illustre parfaitement le potentiel de ce territoire encore faut-il que les études d'impact en cours se révèlent positives.

3/ Ce territoire a besoin d'un **nouveau centre d'élimination des ordures ménagères** dans la perspective de la fermeture du Balançon.

N'est-il pas possible de définir dès à présent son emplacement pour ne pas découvrir au dernier moment on ne sait quelle contrainte ?

4/ Ce territoire a besoin d'optimiser son positionnement géographique en valorisant son image de **territoire agricole d'excellence**. Ce nœud de communication justifie pleinement qu'il devienne la **vitrine de la production agro-alimentaire du Var**. C'est d'ailleurs la volonté de la Chambre d'Agriculture.

Disposerons-nous des autorisations nécessaires pour le réaliser ?

Aucun de ces projets n'est aujourd'hui garanti de voir le jour compte tenu de l'incertitude liée aux zones de protection.

Le PADD du SCOT qui est toujours en cours de rédaction a défini des scénarii de développement mais beaucoup d'énergie et de temps sont consacrés à collationner les pré-requis réglementaires et méthodologiques alors que ce territoire a un besoin immédiat de moteurs de développement.

La situation de crise que nous traversons devrait nous permettre une nouvelle fois d'interpeler l'Etat sur la nécessité de faire bouger les lignes mais encore faut-il que nous lui proposons une démarche stratégique claire et consensuelle sur les projets de Cœur du Var a besoin pour construire son avenir.

De ce point de vue, les actions portées par ce Contrat de territoire peuvent-être encore très fragmentées sans qu'une ligne forte s'en dégage.

Ce Contrat de territoire qui vous est présenté ne **doit pas être considéré comme définitif**.

Il est adaptable afin d'être en totale cohérence avec les lignes stratégiques du SCoT et du PADD que vous écrivez.

La programmation de l'annexe financière évoluera en fonction de l'avancée de vos travaux pour qu'elle soit en adéquation avec vos leviers de développement.

Je laisse le soin à Michelle BOTRINI, responsable de la Maison Départementale de Territoire de vous rappeler les éléments de programmation 2013 et je vous invite à vous exprimer sur le Contrat de territoire et sur les projets que vous avez soumis.

Les Directeurs présents sont également à votre disposition pour échanger sur des points précis.

Je vous remercie.